

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025 PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, Le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze mars conformément aux articles L.2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Présent.e.s : René RIAUD, Yvonnick PERRIN, Nathalie BERTY, Jacques-Yves MARCHAND, Stéphanie ROBERT, Jean-François SOREL, Dominique MONVOISIN, Régine SARAZIN, Véronique PAVIOT, Valérie ROCHER, Émilien RAVACHE, Florent URVOY, Aurélie LOLIVIER, Rodolphe VIEL.

Représenté.e.s :

- Célien LORAND, (procuration à Émilien RAVACHE)
- Véronique HAMON, (procuration à Régine SARAZIN)
- Amanda BLANCHARD, (procuration à Stéphanie ROBERT)

Désignation d'un secrétaire de séance : Dominique MONVOISIN

Assiste également à la séance : Solène KABAR FISCHBACH, Directrice générale des services, assurant la fonction de secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024 ET DU 30 JANVIER 2025

Monsieur le Maire présente les procès-verbaux des séances précitées, approuvés à l'unanimité.

Finances

1. Délibération attribuant les différents lots du marché de travaux pour la réhabilitation de la maison du sabotier

Vu la délibération n° 2023-89 du 23 novembre 2023 confiant à l'Atelier d'Architecture Della Valle la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du Sabotier

Vu la délibération n° 2024-21 du 21 mars 2024 approuvant le projet de réhabilitation de la maison du sabotier et autorisant le Maire à lancer les appels d'offres correspondant,

Considérant la publication de l'appel d'offre clôturée le vendredi 14 mars à 12h00 et la commission d'appel d'offre réunie le 20 mars à partir de 19h30,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les lots comme suit :

Lot n°	Nom de l'entreprise retenue	Nbr de candidatures enregistrées	Coût prévisionnel	Montant HT de l'offre
01 – Gros œuvre	SARL BIDOIS	5	89 093,00 €	94 738,64 €
02 – Charpente	MAISON DUBOIS	2	17 540,00 €	10 303,20 €
03 – Menuiseries ext. int.	FEVRIER BATIMENT	3	43 123,50 €	43 217,94 €
04 – Plâtrerie	CGB	7	39 792,00 €	41 375,11 €
05 – Électricité chauffage	Pays de Vilaine Électricité	3	29 471,00 €	29 698,86 €
06 – Plomberie sanitaires	LEPAGE DESPREZ	2	16 920,00 €	15 208,12 €
07 – Carrelage Faïence	SARL BIDOIS	3	13 775,00 €	14 557,80 €
08 – Peinture	SAS MARGUE	4	15 603,00 €	12 268,47 €

2. Délibération relative à la signature d'un avenant avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE) pour les travaux d'éclairage public

Vu la délibération n° 2023-41 du 6 avril 2023 autorisant la signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE) pour les travaux de rénovation de l'éclairage public du centre bourg et l'extension de l'éclairage public vers les ateliers du service technique,

Vu la convention n° 2023-0050 portant réalisation d'une opération d'éclairage public conclue avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE) le 13 avril 2023 pour l'extension de l'éclairage public aux abords des services techniques,

Considérant les surcoûts intervenus :

Détail des modalités financières	Montant initial	Proposition d'avenant
1. Base de calcul de la participation	6 307,40 €	12 920,85 €
2. Taux SDE	30,00 %	30,00 %
3. Modulation	1,10	1,10
4. Montant estimé de la participation du SDE35	2 081,44 €	4 263,88 €
5. Montant estimé de la participation du bénéficiaire H.T.	4 225,96 €	8 656,97 €
6. TVA	-	-
7. Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	4 225,96 €	8 656,97 €

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

3. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe pour le lotissement Le Grippay

Pour le lotissement Le Grippay, le Compte Financier Unique pour l'année 2024 est présenté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Dépenses :	15 150 €	13 400 €	28 550 €
Recettes :	13 400 €		13 400 €
Résultat 2024 :	- 1 750 €	- 13 400 €	-15 150 €

Monsieur le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance à Monsieur Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint au Maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Le Grippay et de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Affectation des résultats 2024 du Budget annexe pour le lotissement Le Grippay

Considérant le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement à hauteur de – 1 750 €,

Considérant le solde d'exécution de la section d'Investissement de -13 400 €,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de reporter au budget annexe du lotissement Le Grippay pour l'année 2025 la dépense de 15 150 € à l'article 001 « résultat d'investissement reporté ».

5. Approbation du budget primitif 2025 du Budget annexe pour le lotissement Le Grippay

Pour le budget annexe du lotissement Le Grippay, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les éléments suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	287 655 €	287 655 €
Section d'investissement	302 800 €	302 800 €
TOTAL	590 455 €	590 455 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le budget annexe du lotissement Le Grippay tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

6. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe pour le lotissement Le Petit Plessis

Pour le lotissement Le Petit Plessis, le Compte Financier Unique est présenté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Dépenses :	429 719,13 €	320 045 €	749 764,13 €
Recettes :	448 276,76 €	410 026,47 €	858 303,23 €
Résultat 2024 :	18 557,63 €	89 981,47 €	108 539,10 €
Résultats antérieurs reportés :	132 117,65 €	- 410 026,47 €	- 277 908,82 €
Résultat de fonctionnement à la clôture 2024 :	150 675,28 €	- 320 045 €	- 169 369,72 €

Monsieur le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance à Monsieur Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint au Maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Le Petit Plessis et de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Affectation des résultats 2024 du Budget annexe pour le lotissement Le Petit Plessis

Considérant le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement à hauteur de 18 557,63 € et du report du solde créditeur des années précédentes, induit un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 de 150 675,28 €,

Considérant le solde d'exécution de la section d'Investissement pour l'année 2024 de 89 981,47 € et du report du solde d'exécution des années précédentes, induit un besoin de financement à la section d'investissement de 320 045 €,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter au budget annexe du lotissement Le Petit Plessis pour 2025, les résultats cumulés de la façon suivante :

- une dépense de 320 045 € à l'article 001 « résultat d'investissement reporté »
- le surplus de 150 675,28 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

8. Approbation du budget primitif 2025 du Budget annexe pour le lotissement Le Petit Plessis

Pour le budget annexe du lotissement Le Petit Plessis, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les éléments suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	430 050,00 €	682 660,28 €
Section d'investissement	612 628,00 €	612 628,00 €
TOTAL	1 042 678,00 €	1 295 288,28 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le budget annexe du lotissement Le Petit Plessis tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

9. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget principal de la commune

Pour budget principal de la commune, le Compte Financier Unique est présenté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Dépenses :	1 843 370,52 €	1 077 752,87 €	2 291 123,39 €
Recettes :	2 266 318,78 €	866 627,22 €	3 132 946,00 €
Restes à réaliser		24 600,00 €	
Résultat 2024 :	422 948,26 €	- 211 125,65 €	211 822,61 €
Résultats antérieurs reportés :	170 716,01 €	1 458 443,80 €	2 173 429,81 €
Résultat de fonctionnement à la clôture 2024 :	1 137 934,27 €	1 247 318,15 €	2 385 252,42 €

	Résultat à la clôture de 2022	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	460 653,77	997 790,03	1 458 443,80	- 211 125,65	1 247 318,15
Fonctionnement	622 463,20	492 522,81	170 716,01 €	422 948,26	593 664,27
TOTAL	1 083 116,97	1 490 312,84	2 173 429,81	211 822,61	2 385 252,42

Monsieur le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance à Monsieur Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint au Maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Affectation des résultats 2024 du budget principal

Considérant le solde d'exécution de la section d'Investissement pour l'année 2024 de - 211 125,65 € et du report du solde d'exécution des années précédentes, induit une capacité de financement de 1 247 318,15 € sur la section d'investissement,

Considérant le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement à hauteur de 422 948,26 € et du report à nouveau du solde créditeur des années précédentes, induit un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 de 593 664,27 €,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter la somme de 382 929 € du résultat de fonctionnement 2024 sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- De verser 210 7325,27 d'excédent de fonctionnement de 2024 en recette d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- De reporter l'excédent d'investissement de 1 247 318,15€ est affecté en recettes d'investissement à l'article 001 « résultat d'investissement reporté »

11. Approbation du Budget principal pour l'année 2025

Pour le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les éléments suivants :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement	2 371 205 €	2 371 205 €	0
Section d'investissement	1 143 400 €	1 769 552,76 €	626 152,76
TOTAL	3 514 605 €	4 140 757,76 €	626 152,76

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le budget principal pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

12. Délibération approuvant le régime des amortissements et la fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 facilite l'exécution budgétaire en permettant de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il ajoute que si les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir, sauf pour les subventions d'équipement versées. Cette pratique facilite toutefois la gestion et le suivi de l'inventaire. Ce dernier n'a pas été mis à jour depuis plusieurs dizaines d'années, il fera l'objet d'un travail conjoint avec le Service de Gestion Comptable de Redon qui débutera au mois de juin.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de déroger à l'amortissement au *prorata temporis* pour les subventions d'équipement versées, le montant des amortissements n'étant habituellement pas significatif pour la production de l'information comptable annuelle. Les nouveaux amortissements seront désormais comptabilisés à compter du 1^{er} janvier 2025 suivant la date de mise en service de l'immobilisation.
- d'appliquer les durées indiquées dans tableau ci-dessous pour les subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire ne pratique pas d'amortissement sur l'investissement financé

Comptes 204...1	Subventions d'équipement versées pour matériel, mobilier et études	5 ans
Comptes 204...2	Subventions d'équipement versées pour bâtiments et installations	15 ans
Comptes 204...3	Subventions d'équipement versées pour infrastructures d'intérêt national	30 ans

- d'appliquer les durées maximales concernant les comptes ci-dessus lorsque le bénéficiaire pratique des durées d'amortissement supérieures à ces limites, respectivement fixées à 5 ans, 30 ans et 40 ans
- d'amortir en un an les dépenses dont le montant ne dépasserait pas un seuil de 1000 €

Le conseil municipal se réserve la possibilité de voter des durées spécifiques, par délibérations complémentaires, pour certains investissements clairement identifiés, dont la durée d'utilisation envisagée dépasserait significativement celles adoptées dans ce tableau, ou dont le montant justifierait un étalement sur une durée plus ou moins longue.

13. Vote des taux d'imposition pour 2025

Considérant que les communes doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

M le Maire rappelle que depuis la réforme de la taxe d'habitation appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023, le Conseil municipal a maintenu les taux des impôts comme suit :

Taxes	2023	2024
taxe d'habitation (TH)	18.58 %	18.58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43.17% %	43.17% %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	63.49 %	63.49 %

Considérant que les bases d'impositions sont revalorisées en tenant compte notamment de l'inflation,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de conserver ces taux pour l'année 2025 ;

Taxes	2025
taxe d'habitation (TH)	18.58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43.17% %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	63.49 %

- d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vie locale

14. Vœu à l'encontre du projet de permis exclusif de recherches de mines « Taranis »

Le Maire informe le Conseil municipal di projet d'une start-up basée à Lorient, dénommée Breizh Ressources, qui a déposé le 11 octobre 2023 auprès du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique une demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) nommé TARANIS, portant sur 359.5 km², sur 20 communes du territoire dont Sixt-sur-Aff.

Il est précisé que ce projet pourrait avoir un impact sur la ressource en eau et que la Commune souhaite protéger. L'association Eau et Rivières de Bretagne s'oppose à ce projet.

Dans l'état actuel du dossier, Monsieur le Maire suggère aux conseillers de s'opposer à tout prélèvement et à toute opération d'exploration sur les parcelles communale.

15. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Le Maire indique que chaque association peut faire une demande de subvention auprès de la commune ou d'autre organisme afin de participer à son fonctionnement si elle poursuit un intérêt général, ou pour la réalisation d'un projet ou le financement d'un équipement.

Une subvention peut être accordée en numéraire (paiement en argent) ou en nature (Mise à disposition de matériel, de personnel, réalisation d'un service, etc. ...). En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, si une subvention dépasse le seuil de 23 000, le versement de cette somme sera conditionné à la signature et la réalisation d'une convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de ladite subvention.

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subv. votée en 2024	Demande en 2025	Vote 2025	Objet
ACCA	1 000,00 €	1 000,00 €	1000	Dans le cadre du code de l'environnement, l'ACCA assure une bonne organisation technique de la chasse ; favorise sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo- cynégétique ; mettre en œuvre la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et veille au respect des plans de chasse. Elle s'implique également à l'organisation d'événements sur la commune tels que : Sixt en fête, le Téléthon et le Ball-trap
AGIR POUR UN SOURIRE	700,00 €	1 500,00 €	1500	Financement et organisation de sorties pour les résidents de l'établissement Saint Conwoÿon (cinéma, ferme du monde, restaurant, médiathèque)
AMICALE CLUB DES PALETS SIXTINS	300,00 €	300,00 €	300	Développer la pratique du palet breton, un loisir traditionnel qu'il faut conserver et faire connaître. Participation à l'organisation d'événements sur la commune
CLUB DE L'ETOILE SIXTINE (CLUB LA JOIE)	600,00 €	1 000,00 €	600	Financement et organisation de jeux, repas et sorties à destination des personnes âgées de la commune pour favoriser le lien social, la proximité et les échanges. Organisation d'événements locaux tels que le loto, un spectacle
COMITE INTER ASSOCIATIF	3 850,00 €	3 850,00 €	3850	Coordination de l'ensemble des associations présentes sur le territoire pour l'organisation et le développement d'événements festifs : le Téléthon "Tel est ton Sixt", Sixt en fête
COMITE SAINTE ANNE	650,00 €	650,00 €	0	Développer la pratique de la marche, Organisation d'événements locaux tels que la Fête Sainte Anne
DE FIL EN AIGUILLE	300,00 €	300,00 €	300,	Créer un lieu de rencontres et de convivialité autour d'activités comme le tricot, la broderie, le canevas, la couture, le crochet, échanges et transmission des savoir-faire, L'association participe également à l'organisation d'événements locaux tels que le téléthon, Sixt en fête

ESPERANCE DE SIXT-SUR-AFF	8 500,00 €	6 000,00 €	6000	Organisation et développement de la pratique sportive sur la commune, Participation à l'organisation d'évènements locaux tels que les soirées Moules-frites ou raclette, loto,
LA BOULE SIXTINE	700,00 €	960,00 €	700	Développer localement la pratique de la pétanque de loisir et en concours, la faire découvrir, organiser des rencontre inter clubs
MAISON DES JEUNES LES TRETAUX	0,00 €	1 000,00 €	500	Organisation de représentation théâtrale, proposant ainsi des activités culturelles sur la commune, Organisation d'évènement locaux tels que le pique-nique et participation à l'organisation d'autres évènements comme Sixt en fête, le téléthon
SIXT CREATIF	400,00 €	400,00 €	400	Créer un lieu de rencontres et de convivialité autour d'activités d'art plastique, organisation d'exposition diverses, développement de projets avec d'autres partenaires (résidence Saint Conwoïon, mairie, etc.) L'association participe également à l'organisation d'évènements locaux tels que le téléthon, Sixt en fête
UNC DE SIXT-SUR-AFF	1 100,00 €	1 100 € + 300 € (exceptionnelle)	1400	• Maintenir et développer des liens de camaraderie entre ceux qui ont participé à la défense des valeurs de la patrie ; • Défendre, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres ; • Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la nation et servir leur mémoire ; • Accueillir tous ceux qui portent nos valeurs ; • Transmettre l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations ; • Participer au lien entre la défense et la nation ; • Soutenir la défense nationale ; • Tisser un réseau d'influence ; • Développer l'entraide ; • Défendre ses membres dans les domaines juridiques, sociaux ou humanitaires. Organisation certains évènements locaux tels que des commémorations, des expositions mais aussi des visites aux anciens combattants hospitalisés
ADAPEI - territoire Redon Bain de Bretagne		Pas de montant indiqué	0	Construire des réponses adaptées, de la petite enfance à l'âge adulte, dans le domaine de l'éducation, de l'habitat et la vie sociale, du travail et de la formation. Ce sont aussi des accompagnements dans le domaine de la santé, du soin, de la culture et du sport.
AFDSB La Gacilly		100,00 €	0	Donneur de sang
Aide emploi Services	500,00 €	500,00 €	0	Œuvre à l'insertion des demandeurs d'emploi dits privés d'emploi ou éloigné de l'emploi à retrouver le chemin vers l'emploi durable par l'activité économique et salariée
Association Arc-en-ciel gacilien	45,00 €	75,00 €	75	Pour le développement et la promotion de l'animation et des loisirs auprès des résidents de la maison de retraite
Association des soins palliatifs - Bains de Bretagne (Hêtre)		Pas de montant indiqué	0	Soutien humain aux personnes malades et hospitalisées, ainsi qu'a leur proches

Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50,00 €	Pas de montant indiqué	0	Entraide et accompagnement du patient et de sa famille. Participation par témoignage à la formation des aides-soignantes et des élèves infirmiers, au travers de conférences débats dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Bretagne, ainsi qu'auprès de futurs orthophonistes. Intervention aux côtés des Comités Départementaux de la Ligue contre le cancer lorsqu'ils organisent des journées d'information et de prévention
Chant'Amitié Pipriac		Pas de montant indiqué	0	Chorale. Aide au financement salaires, charges et frais de déplacement de la cheffe de cœur ; concert commun en l'église de Pipriac
Don du sang (La Gacilly)	100,00 €	100,00 €	100	Donneur de sang
France Adot 35	100,00 €	Pas de montant indiqué	100	Informier et sensibiliser les Français sur le don d'organes afin de diminuer le taux de refus. Recruter des « donneurs volontaires de moelle osseuse » afin d'enrichir le registre national des donneurs
Proxim'services - Bretagne Sud		Pas de montant indiqué	0	Prestation d'aide à la personne et à la toilette, entretien du logement et gestion du linge, déplacements, écoute et accompagnement, repas, garde d'enfants, jardinage et vitrerie
Restos du cœur d'Ille-et-Vilaine		300,00 €	0	Accueillir et aider les plus démunis : aide alimentaire, aide à l'insertion, accompagnement à la recherche d'emploi, accompagnement scolaire
Rêve de clown		150,00 €	150	Intervention dans les hôpitaux, EHPAD, centres de rééducation pour apporter des instants de bonheur aux enfants, adultes et familles. Présence lors de soins.
Secours catholique - secteur de Pipriac	250,00 €	Pas de montant indiqué	0	Secours d'urgence : alimentaire, garage, carburant, aides pour diverses dettes. Rencontre Noël et visite EHPAD
Solidarité Paysans Bretagne		Pas de montant indiqué	0	Accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural
APE Michel Serrault		930,00 €	0	Association de parents d'élèves
APPEL Sainte Anne		Pas de montant indiqué	0	Association de parents d'élèves
APE de l'école Hêtre et Devenir		1 430,00 €	0	Association de parents d'élèves

Après délibération, le Conseil municipal approuvent à l'unanimité ces propositions et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affaires scolaires et périscolaires

16. Frais de fonctionnement de l'école publique

Chaque année, les charges de fonctionnement de l'école publique sont réactualisées.

Pour mémoire, pour l'année scolaire 2022/2023, le montant était de 1380 € par enfant en école maternelle et de 480 € par enfant en école élémentaire.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le coût moyen de scolarisation d'un élève est établi en divisant le coût total des frais de fonctionnement du compte financier unique par le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier 2025.

Après délibération, le Conseil municipal détermine à l'unanimité les montants suivants :

- 1 410 € par élève en maternelle
- 490 € par élève en élémentaire

Ce montant est pris comme référence pour calculer la participation de la commune au fonctionnement des écoles privés sous contrat et pour solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves extérieurs.

17. Subvention à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour le fonctionnement de l'école Sainte Anne

Comme chaque année, il convient de fixer le montant de la subvention de fonctionnement ainsi que celui des subventions à caractère social versées à l'école privée (OGEC). Dans le respect de la parité public-privé, ce montant est le même pour l'école publique et pour l'école privée, sous contrat d'association avec la commune.

Monsieur le Maire précise que le coût de fonctionnement de l'école publique a été délibéré pour l'année scolaire 2024/2025 à 1 410 € par élève en maternelle, 490 € par élève en élémentaire

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'OGEC les montants suivants :

- Subvention de fonctionnement :

- 1 410 € par élève en maternelle
- 490 € par élève en élémentaire

- Subventions à caractère social :

- Fournitures scolaires : 20 € / élève de Sixt et par trimestre
- Classe découverte : 15 € / élève de Sixt
- Fête et culture : 17.50 € / élève de Sixt

- Subventions :

- Cantine : 15 000 €
- Garderie : 2 500 €

18. Subvention aux écoles privées hors commune

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de participation formulées par l'école St Jugon de La Gacilly et l'école Saint Michel de Redon pour des enfants de Sixt-sur-Aff scolarisé pour l'année scolaire « 2024/2025 » au sein du dispositif spécialisé ULIS, adapté aux élèves en situation de handicap.

La commune ne proposant pas ce type de structure, nous devons participer financièrement aux frais de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement de ces écoles à hauteur du coût établi pour l'école publique de Sixt sur Aff, soit :

- 490 € à l'école Saint Jugon de La Gacilly
- 490 € à l'école Saint Michel de Redon

Ressources humaines

19. Prolongation du renfort temporaire au services techniques

Par délibération n° 2024-65 du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a voté la création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activités aux services techniques, tenant compte des absences programmées et successives de Madame Delphine COCHERIL et de Monsieur Ludovic GICQUEL. Monsieur Samuel GRAVOT a ainsi été recruté à compter du 1^{er} octobre 2024 à temps complet (38,5 h/semaine + RTT) pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2025.

Toutefois, l'absence de Monsieur GICQUEL a dû être prolongée. Par ailleurs, Madame Stéphanie VOGT qui intervient également en espace vert est aussi absente des suites d'une opération chirurgicale. Enfin, certains agents ont pu faire part de leur volonté d'engager une éventuelle mobilité, en plus des échéances approchantes s'agissant du départ en retraite de Monsieur Christian GENEFRONT.

Dès lors il apparaît important de pouvoir prolonger Monsieur Samuel GRAVOT dont l'autonomie et l'investissement sont reconnu au sein du service technique.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger cet emploi non permanent pour une durée de six mois, à temps complet (38,5 h/semaine + RTT), compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité aux Services techniques en Espaces verts et Bâtiments.

Questions diverses

Point 01 : Marché à bon de commande en cours de publication concernant le programme de voirie 2024 – 2028. La date limite de réception des candidatures est fixée au 10 avril à 12h. Une Commission d'Appel d'Offres sera réunie prochainement

Point 02 : Participation de la commune au magazine du SAMU

Point 03 : lancement du COPIL pour la mise à jour du document unique le 13 mars dernier composé de :

- Yvonnick PERRIN, président du COPIL
- Jean-François SOREL
- Stéphanie ROBERT
- Jacques-Yves MARCHAND
- Solène KABAR FISCHBACH
- Jérôme ALLAIN
- Thierry PANHALEUX, assistant de prévention en charge de la mise à jour du Document unique

Point 05 : Accueil de différentes formations organisées par le CNFPT sur le territoire de Redon Agglomération.

12 et 13 mars	Exécution administrative et financière des marchés publics (rédaction des pièces, analyse et exécution comptable)
les mercredi 23, 30 avril et 21 mai 2025	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans

Point 06 : Retour sur le Conseil d'école du 18 mars
Portes ouvertes de l'école publique le 28 mars

Point 07 : Cérémonie du porte drapeau

Point 08 : Opérations de régulation des pigeons

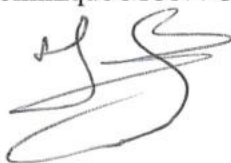
Point 09 : Organisation de l'exercice du Plan Communal de Sauvegarde prévu le 29 mars prochain.

Point 10 : La CCID se tiendra demain matin 10h30

Point 11 : le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à partir de 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 20 minutes.

Le secrétaire de séance
Dominique MONVOISIN



Monsieur le Maire
René RIAUD

